



EVONEO

PROJET DE NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE TOULOUSE (31)

GUIDE DE LECTURE
du Dossier de Demande d'Autorisation
Environnementale (DDAE)

Avril 2026

QU'EST-CE QU'UN DDAE ?

Un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) est un dossier réglementaire qui permet à un maître d'ouvrage de demander à l'État l'autorisation de réaliser un projet susceptible d'avoir des effets sur l'environnement, la santé ou encore le cadre de vie, sous réserve du respect des conditions décrites dans ce dossier de demande.

Il sert ainsi de base à l'instruction du projet par les services de l'État et à l'information du public dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale.

Dans le cas présent, le projet de nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à Toulouse, relève de cette procédure.

À ce titre, le projet est soumis à une consultation du public, notamment au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

À retenir :

Le DDAE est un document de référence qui permet aux services de l'État et au public de disposer d'une vision complète du projet, de ses enjeux et des garanties mises en place par le futur exploitant.

Les informations relatives à la consultation du public sont disponibles sur le site
www.nouvelle-uve-toulouse.fr

À QUOI SERT CE GUIDE DE LECTURE ?

Le DDAE est un dossier complet et technique, composé de plusieurs pièces.

Ce guide de lecture a donc été conçu pour :

- faciliter la compréhension du dossier,
- aider le lecteur à s'orienter rapidement vers les documents qui l'intéressent,
- fournir des repères simples et pédagogiques pour lire le dossier et comprendre le projet.

En pratique, ce guide de lecture traduit le contenu du DDAE dans un langage clair et accessible afin d'aider le lecteur à trouver les réponses aux questions les plus fréquentes : où se situe le projet ? quels travaux sont prévus ? pourquoi ce projet est-il nécessaire ? quels impacts sont étudiés ? quels risques l'installation peut-elle présenter ?

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DU DDAE

COMMENT S'Y RETROUVER ?

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) est structuré en 5 volets :

- A - Présentation du projet
- B - Etude d'impact
- C - Etude de dangers
- D - Concertation du public
- E – Administratif

VOLET A - PRÉSENTATION DU PROJET

Ce volet permet de comprendre le projet dans sa dimension technique, industrielle et organisationnelle. Il présente notamment la localisation de l'UVE, ses capacités, son dimensionnement et l'organisation générale du site.

Il est composé de 4 pièces distinctes, numérotées de A1 à A4.

<p>Guide de lecture</p> <p>Présente la structure du DDAE et donne des repères aux lecteurs pour s'orienter dans l'ensemble des pièces du dossier.</p>	<p>N°</p> <p>A1</p>
<p>Présentation non technique du projet</p> <p>Présente le projet dans sa globalité, dans un langage accessible au public.</p>	<p>N°</p> <p>A2</p>
<p>Informations générales sur le projet (Demande et ses annexes)</p> <p>Décrit précisément les installations qui seront construites sur le site et leur fonctionnement, le classement réglementaire de l'installation au titre des ICPE, les capacités techniques de l'UVE et les éléments attestant de la capacité du maître d'ouvrage à porter le projet.</p> <p>La Demande comprend plusieurs annexes, listées dans son sommaire.</p>	<p>N°</p> <p>A3</p>
<p>Glossaire</p> <p>Définit les sigles utilisés dans les pièces du DDAE afin de faciliter la compréhension par le public.</p>	<p>N°</p> <p>A4</p>

VOLET B - ÉTUDE D'IMPACT

Ce volet est consacré à l'analyse environnementale du projet. Il décrit l'état de l'environnement actuel sur le site, évalue les effets du projet sur l'environnement et décrit les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Il est composé de 5 pièces distinctes, numérotées de B1 à B5.

<p>Résumé non technique de l'étude d'impact</p> <p>Propose une synthèse accessible des principaux enjeux, impacts et mesures liés au projet.</p>	<p>N°</p> <p>B1</p>
<p>Étude d'impact</p> <p>Analyse, de façon détaillée, les enjeux environnementaux liés au projet : l'état actuel de l'environnement sur le site et les éléments susceptibles d'être affectés par le projet.</p> <p>Décrit les moyens mis en œuvre pour Eviter, Réduire, Compenser et accompagner les impacts du projet.</p>	<p>N°</p> <p>B2</p>
<p>Annexes de l'étude d'impact</p> <p>Regroupent l'ensemble des documents techniques et études spécifiques ayant servi de base à l'analyse environnementale.</p>	<p>N°</p> <p>B3</p>
<p>Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires</p> <p>Analyse spécifique portant sur les milieux et les risques sanitaires potentiels liés au projet.</p>	<p>N°</p> <p>B4</p>
<p>Rapport de base</p> <p>Aborde la qualité environnementale des sols et des eaux souterraines du site avant le démarrage des activités.</p>	<p>N°</p> <p>B5</p>

VOLET C - ÉTUDE DE DANGERS

Ce volet a pour objectif d'identifier et d'analyser les dangers potentiels liés au fonctionnement de l'installation. Il examine les situations accidentelles envisageables, leurs conséquences et les mesures de prévention et de maîtrise des risques mises en place.

Il est composé d'une pièce, numérotée C1.

<p>Étude des dangers, annexes et résumé non technique</p> <p>Identifie les dangers, analyse les scénarios accidentels et décrit les mesures de prévention et de protection.</p> <p>L'étude des dangers s'appuie sur des études techniques jointes en annexes.</p> <p>Un résumé non technique présente de manière pédagogique les principaux risques et les dispositifs de maîtrise associés.</p>	<p>N°</p> <p>C1</p>
--	---------------------

VOLET D - CONCERTATION DU PUBLIC

Ce volet est dédié aux différentes phases de concertation et de dialogue menées avec le public en amont de la présente consultation du public.

Il est composé de 4 pièces distinctes, numérotées de D1 à D4.

Concertation préalable - Bilan des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) Présente le bilan établi par les garants à l'issue des démarches de concertation réalisées en amont du projet.	N° D1
Concertation préalable - Rapport du maître d'ouvrage Présente le rapport établi par Decoset en réponse au bilan des garants.	N° D2
Concertation continue - Premier rapport intermédiaire de la concertation continue Retrace les actions de dialogue et d'information menées tout au long du projet.	N° D3
Webinaire DDAE Restitue les échanges et informations présentés lors du webinaire dédié au DDAE.	N° D4

VOLET E - ADMINISTRATIF

Ce volet regroupe les éléments administratifs et réglementaires du dossier.

Il est composé de 2 pièces distinctes, numérotées de E1 et E2.

Avis de consultation du public Présente les modalités et le calendrier de la consultation du public.	N° E1
Avis de parution dans deux journaux L'avis de consultation est publié dans deux journaux.	N° E2

VOLET F – PERMIS DE CONSTRUIRE

Ce volet correspond à la demande de permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

Il est composé de différentes pièces regroupées sous le numéro F1.

Demande de permis de construire Comprend le cerfa de la demande et l'ensemble des pièces associées (plans, notices, etc).	N° F1
---	-----------------